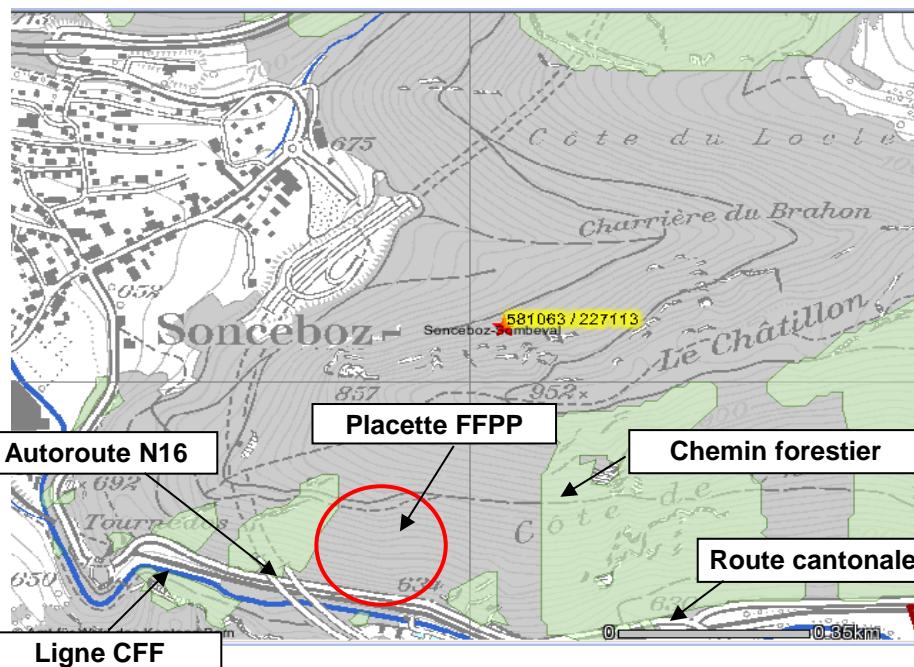


Placette témoin FPO
Division forestière Jura bernois (canton de Berne)

Mise à la ligne: alt - retour

Commune: Sonceboz (Ouest)
Lieu: Côte de Chaux
Placette témoin no: BE52 (3) ouest BE52
Surface en ha: 1.04 ha
Coupe de bois : Automne 2013 (selon Nais, processus chutes de pierres)
Date des inventaires : 1er: 18.08.2009 2ème: 07.04.2015
Auteur: P-Y. Vuilleumier
Coordonnées du centre: 580.810 / 226.670
Altitude: 720 m
Déclivité moyenne: 90%
Date de la mise à jour: 10.03.2016
1er inventaire: M. Angehrn avec deux apprentis et PYV



Situation

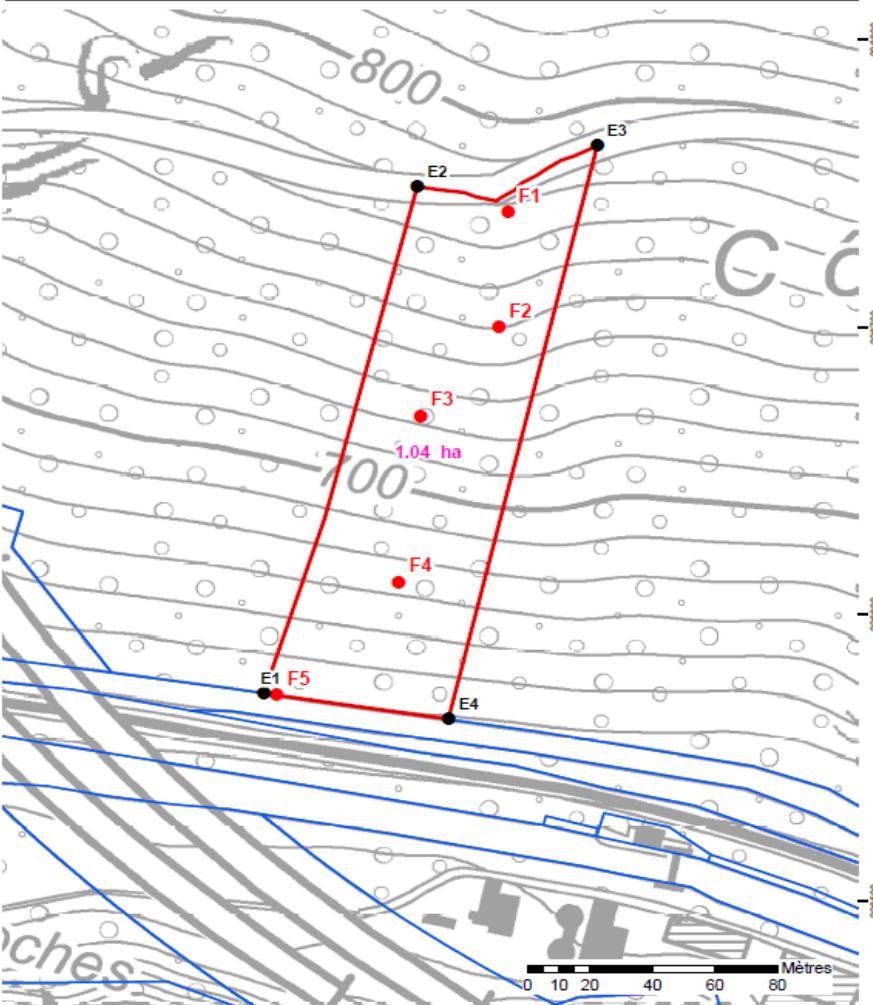
Commune: Sanceboz (Ouest)	Lieu: Côte de Chaux	Placette témoin n°: BE52 (3)	Date: 17.04.13	Auteur: P-Y. Vuilleumier
Coordonnées: 580.810 226.670	Altitude: 720 m	Déclivité %: 0.9	Annexes: formul. n° 2 <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> Plan 1:5000 <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> stes des photos <input type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> res <input checked="" type="checkbox"/>	

Relevé de placettes témoins FPO

Placette No : 3 - DF8/BE
 Commune de : Sanceboz
 Lieu-dit : Côte de Chaux

● Limite placette Placette témoin
 ● Photos Limite parcelles

DF8 / PYV-ds / avril 2013 Echelle : 1:1'500 UPS © Office de l'information géographique du canton de Berne



Sanceboz OUEST = 1.04 ha

Fonction(s) de la forêt

- FPO, chutes de pierres
- Ligne route cantonale et ligne CFF en dessous

Type d'objectif

Motif du choix de

- Parcelle représentative des forêts FPO du Jb avec comme particularité un terrain superficiel et un faible accroissement

Surface PFR objet no 39 Vallon de St-Imier 2003 - 2018
 Protection contre les dangers naturels surface 78 ha

- Déclivité moyenne: 90%

Coordonnées surface:

E1: 580.759 / 226.572
 E2: 580.808 / 226.748
 E3: 580.866 / 226.763
 E4: 580.818 / 226.563

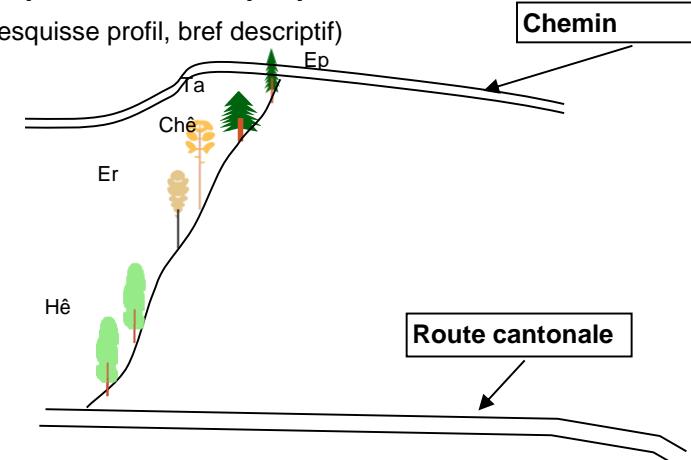
Coordonnées photos:

F1: 580.838 / 226.740
 F2: 580.835 / 226.700
 F3: 580.810 / 226.669
 F4: 580.803 / 226.611
 F5: 580.763 / 226.571

F5: est en bordure amont de la rte cant. Elle est 60 m plus bas que le bord EST du pont voie montante de l'A16.

Représentation du peuplement

(esquisse profil, bref descriptif)



DFJB contrôle surfaces FPO

Ban communal: Sonceboz (Ouest)

Div. et lieu: Côte de Chaux

Placette no : BE52 (3)

Date: 17.04.13

Relevé de placettes témoins FPO

Placette No : 3 - DF8/BE

Commune de : Sonceboz

Lieu-dit : Côte de Chaux

● Limites placette Placette témoin
● Photos Limite parcelles

DF8 / PYV-ds / avril 2013

Echelle : 1:1'500

Vol 2011

SWISSIMAGE © swisstopo (DV5704002406/000010)

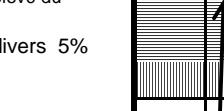
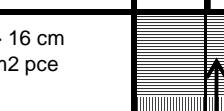
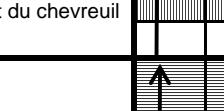


Relevé de la surface par GPS. Orto définitive 2013, vol 2011

Orto

NaiS

Registre des photos

NaIS / Formulaire 2		Evaluation de la nécessité d'intervenir				version avril 2013		
Commune / Lieu	Sonceboz (Ouest)	Placette témoin n° BE52 (3)	Date	18.08.09	Auteur	P-Y. Vuilleumier		
1. Type(s) de station		13e Hêtraie à Tilleul avec Laiche blanche (Hêtraies de l'étage montagnard inférieur)						
2. Danger naturel + efficacité		Chutes de pierres / Zone de transit / Grande / ≤ 0.05 m3 / bis 40 cm Ø						
3. Etat, tendance évolutive et mesures								
Caractéristiques du peuplement et des arbres		Profil minimal (dont dangers naturels)	État actuel d'après l'invent. du 18.8.2009	État actuel Évolution sur 10 et 50 ans	Mesures efficaces	approprié	6. Objectifs intermédiaires avec indicateurs	
• Mélange (genre et % du nombre de tiges)		feuillus 90 - 100 % hê 50 - 100 % ti, ér's semenciers- 30 % pin, sa, ép 0 - 10 %	% des tiges selon le 1er relevé du 18.08.2009 Hê 45% Er.s. 7%, F. divers 5% Chê. R. 10% Ep. 10%, Sa 11% Pin 12%		Bon mélange, ne rien changer	<input type="checkbox"/>	Contrôler que la proportion des résineux n'augmente pas	
• Structure verticale dispersion DHP		Suffisamment d'arbres susceptibles de se développer dans au moins 2 classes de diamètres différentes par ha	deux strates: - Perchis -Futaie avec quelques vieux bois		- Pas de grandes interventions dans ce secteur - Laisser les vieux bois secs en travers de la côte	<input type="checkbox"/>	Contrôler que le nombre de tige ne diminue pas trop (terrain sec, difficulté de développement du rajeunissement)	
• Structure horizontale degré de recouvrement longueur des trouées nombre de tiges		Au moins 400 arbres/ha avec un dhp > 12 cm / rejets de souches / Pour des trouées dans la ligne de pente / distance entre les troncs < 20 m / Bois au sol et souches hautes: comme complément aux arbres sur pied, si aucun risque de glissement n'est à crain	- 487 pces / ha, DHP > 16 cm - 200 m3/ha - 20.6 m2 pce - 4.5 m entre les tiges - il n'y a pas de trouées conséquentes, les tiges sont parfois en trottées		- A couper les arbres secs et fortement. dépréis. ou penchés - couper les arbres sur les bands de rochers - attention de ne pas trop descendre le nombre pces/ha	<input type="checkbox"/>	A contrôler l'état sanitaire de la forêt	
• Eléments stabilisateurs développement couronne coeffcient d'élançement diamètre final visé		Au moins la moitié des couronnes de forme régulière. Troncs d'aplomb, bien enracinés; au max. quelques arbres fortement penchés	Environ le 15% des arbres sont penchés		Couper les arbres qui penchent et qui provoquent un dangers pour les prochains 20 ans (attention au nombre pces/ha)	<input type="checkbox"/>	A contrôler l'aplomb des couronnes des arbres lourds	
• Rajeunissement lit de germination		Surface avec forte concurrence de la végétation < 1/3	Faible début de rajeunissement dans quelques trouées. Pression du chamois et du chevreuil		Essayer d'installer du raj. par une petite mise en lumière dans les secteurs des F1 et F2. Mettre une placette gibier clôturée après la coupe.	<input type="checkbox"/>	Contrôle du développement du rajeunissement dans les trouées et estimer la pression du gibier	
• Rajeunissement recru initial (10 - 40 cm de hauteur)		Au moins 5 hêtres par are (en moyenne tous les 4,5 m) avec un degré de recouvrement < 0,7; tilleul, érable dans les trouées	Presque rien		Après la coupe, suivre l'évolution du rajeunissement, évent. prendre des mesures (chasse et/ou protection)	<input type="checkbox"/>	Contrôle du développement du rajeunissement dans les trouées et estimer la pression du gibier	
• Rajeunissement rajeunissement établi (jusqu'au fourré compris, 40 cm hauts à 12 cm DHP)		Au moins 2 collectifs par ha (2-5 a, en moyenne tous les 75 m) ou degré de recouvrement d'au moins 4 % Mélange conforme au but	Presque rien		Après la coupe, suivre l'évolution du rajeunissement, évent. prendre des mesures (chasse et/ou protection)	<input type="checkbox"/>	Contrôle du développement du rajeunissement dans les trouées et estimer la pression du gibier	
4. Intervention nécessaire		<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	5. Urgence <input type="checkbox"/> faible <input checked="" type="checkbox"/> moyenne <input type="checkbox"/> élevée					
			très mauvais	minimum	idéal			

NaiS / Formulaire 3

Bases spéciales pour la prise de décision et l'analyse des effets

Commune: Sonceboz (Ouest)	Lieu: Côte de Chaux	Placette témoin n°: BE52 (3)	Date: 18.08.09	Auteur: P-Y. Vuilleumier
Histoire du peuplement FFPP pour les objets suivants qui se trouvent en-dessous: - La route cantonale Sonceboz - La Heute - La ligne CFF Sonceboz Bienne MA donnera des infos sur l'histoire du peuplement	Partie superficielle du sol - Sol superficiel avec peu d'humus - plaques de roches - bancs de rochers	Strate herbacée Espèces principales (aspect visuel) Couverture en % Carex 35% Autres espèces Chêne rouvre		
Atteintes / pollution	Partie supérieure du sol Partie inférieure du sol Peu de terre, calcaire déjà en surface et plaques de roches calcaires	Rajeunissement Peu nombreux: - Epine blanche - Troëne - Epine vinette Très peu nombreux: - Er sycomore - Er)opalus)		
Dégâts - sur les Ep et Sa (phytosanitaire par attaque de bostryches et dépérissement) Problème pour la rajeunissement de la parcelle: - abrutissement du chamois et du chevreuil - ravinement et période sèches sec - intensité du soleil		Volume sur pied, accroissement, produits d'éclaircie 1er invent. de la surface: 18.08.2009, 202 m ³ / ha		<input checked="" type="checkbox"/> Feuille du 1er martelage joint <input type="checkbox"/> Feuille de cubage jointe <input type="checkbox"/> Protocole de martelage joint Stade de développement / type de structure: <input type="checkbox"/> - Forêt étagée <input type="checkbox"/> - Très faible accroissement

NaiS / Formulaire 4

Exécution

NaiS / Formulaire 5

Analyse des effets

version mars 2016

Commune:	Sonceboz (Ouest)	Lieu:	Côte de Chaux	Placette témoin n°:	BE52 (3)	Date:	18.8.09+ 7.4.15	Auteur:	P-Y. Vuilleumier
				Mise à la ligne: alt - retour	Objectifs atteints	Analyse des effets			
Caractéristiques du peuplement et des arbres	Profil minimal (dont dangers naturels)	État 1, année 2009 1er relevé initial de la surface le 18.9.2009 (état initial)	État 2, année 2015 2ème relevé du 7.4.2015 à la suite de la coupe 2013	Objectifs intermédiaires après la coupe 2013	atteints? oui/non	Quels sont les changements? Quelles en sont les causes? Les mesures ont-elles été efficaces?			
Mélange (genre et degré)	feuillus 90 - 100 % hê 50 - 100 % ti. ér.s semenciers- 30 % pin, sa, ép 0 - 10 %	% des tiges selon le 1er relevé du 18.08.2009 Hê 45% Er.s. 7%, F. divers 5% Chê. R. 10% Ep. 10%, Sa 11% Pin 12%	% des tiges selon le 2ème relevé du 07.04.15 Hê 50% Er.s. 9%, F. divers 4% Chê. R. 0% (mis avec Hê) Ep. 9%, Sa 12% Pin 15%	Essence toujours dans la norme	<input type="checkbox"/>	Contrôler que le mélange perdure			
Structure verticale dispersion du DHP	Surfisamment d'arbres susceptibles de se développer dans au moins 2 classes de diamètres différentes par ha Diamètre cible approprié / Diamètre minimal jusqu'à 20 cm DHP	deux strates: - Perchis -Futaie avec quelques vieux bois	deux strates: - Perchis -Futaie avec quelques vieux bois - Quelques petites trouées	La structure est améliorée	<input type="checkbox"/>	A voir si un rajeunissement / fourré peu s'installer			
Structure horizontale degré de couverture longueur des trouées nombre de tiges	0 Au moins 400 arbres/ha avec un dhp > 12 cm / rejets de souches / Pour des trouées dans la ligne de pente / distance entre les troncs < 20 m / Bois au sol et souches hautes: comme complément aux arbres sur pied, si aucun risque de glissement n'est à crain	- 487 pces / ha, DHP > 16 cm - 200 m3/ha - 20.6 m2 pce - 4.5 m entre les tiges - il n'y a pas de trouées conséquentes, les tiges sont parfois en trotches	- 283 pces / ha, DHP > 16 cm - 128 m3/ha - 5.9 m2 pce - 4.5 m entre les tiges - il n'y a pas de trouées conséquentes, les tiges sont parfois en trotches	L'inventaire a été réalisé sur les bois > 16 cm DHP. Le nombre de tige est peut-être inférieur à la norme. Avec la mise en lumière, sur le sol, la végétation devrait augmenter	<input type="checkbox"/>	A suivre l'évolution de la résistance des résineux par rapport à l'augmentation de la température (insectes et autre) et de la résistance aux tempêtes A suivre l'évolution de la pourriture des bois au sol			
Eléments stabilisateurs développement de la couronne coeffcient d'élancement diamètre final visé	Au moins la moitié des couronnes de forme régulière. Troncs d'aplomb, bien enracinés; au max. quelques arbres fortement penchés 0	Environ le 15% des arbres sont penchés	D'une manière générale, il y a moins de penchés		<input type="checkbox"/>				
Rajeunissement lit de germination	Surface avec forte concurrence de la végétation < 1/3	Faible début de rajeunissement dans quelques trouées. Pression du chamois et du chevreuil	Grande difficulté pour le rajeunissement. Météo séchante - répétition de gravier en surface - importante pression du gibier	Il est encore trop tôt pour le dire. Pratiquement pas de raj. naturel. Objectif pas encore atteint, il est encore trop tôt pour le dire.	<input type="checkbox"/>	A suivre attentivement l'évolution du rajeunissement			
Rajeunissement recru initial (10 à 40 cm de hauteur)	Au moins 5 hêtres par are (en moyenne tous les 4,5 m) avec un degré de recouvrement < 0,7; tilleul, érable dans les trouées	Presque rien			<input type="checkbox"/>				
Rajeunissement rajeunissement établi (jusqu'au fourré compris, plus de 40 cm haut. et jusqu'à 12 cm DHP)	Au moins 2 collectifs par ha (2-5 a, en moyenne tous les 75 m) ou degré de recouvrement d'au moins 4 % Mélange conforme au but 0	Presque rien			<input type="checkbox"/>				

DFJB contrôle surfaces FPO

Commune: Sonceboz (Ouest)

Div. et lieu: Côte de Chaux

Placette no: BE52 (3)

Date du document : 18.08.09

Concept des placettes témoins canton de Berne

Principes pour les relevés consécutifs

Introduction

Si l'on veut se rendre compte de l'évolution en forêt protectrice, on a besoin de bases qui montrent de quelle manière la forêt évolue au fil des ans, sous forme de photos, de descriptions ou de mesures.

L'important, c'est que plus tard on puisse connaître et documenter de manière fiable l'état antérieur de la forêt et savoir à quel moment des changements importants se sont produits.

Le concept des placettes témoins sert à garantir les observations et expériences à long terme. Pour sauvegarder ces données, il faut une base de données fiable, mais également de bonnes placettes témoins soigneusement mises en place et entretenues.

Principes

1. Conformément au concept PT du canton de Berne, chiffre 5.3 – **la documentation concernant les placettes témoins doit, au moins au début, être établie chaque année par le forestier compétent.**
2. Annexe 3 NaiS – Après des effets importants dus à l'environnement (exemples: dégâts dus au bostryche, grosses charge de neige) l'événement ou l'influence sur le rajeunissement et le peuplement doit être consignée.
3. Annexe 3 NaiS – Il est important de consigner aussi les événements extrêmes qui n'ont pas entraîné de dégâts dans la surface.
4. Annexe 3 NaiS – Après chaque intervention, aussi après des soins, le nouvel état doit être décrit et documenté de manière à pouvoir être vérifié.
5. Après chaque relevé consécutif / nouvelle visite, il faut essayer de répondre aux questions du Form. No 1 et se demander si les buts par étape sont encore atteignables.
6. C'est souvent lors de discussions entre spécialistes sur les PT que de nouvelles connaissances sont révélées. C'est pourquoi il est utile que ces nouveaux relevés annuels sur les surfaces soient effectués par les forestiers de triage, en collaboration avec un autre spécialiste, par ex. le chef de Division ou le responsable des placettes témoins de la DF.
7. Première analyse au plus tard à mi-étape (p. ex. après 5 ans).
8. Chaque visite de la placette témoin est une opportunité pour apprendre quelque chose.

Texte

Reçu de M. Thalmann le 22 avril 2010

NaiS / Form. 6 / Canton de Berne		Relevés consécutifs concept placettes témoins - canton BE	
Commune / lieu:	Soncboz (Ouest)	Relevé consécutif No	1
Placette témoin No:	BE52 (3)	Date dernier relevé consécutif.:	
Personne compétente:	Markus Angehrn et Pierre-Yves Vuilleumier		
1. Situation initiale			
Un changement important peut-il être constaté sur la placette témoin depuis le dernier relevé?		oui <input type="checkbox"/>	(nouveau relevé avec Form. 2 --> voir au verso)
		non <input checked="" type="checkbox"/>	(relevé consécutif traditionnel avec Form. 6)
2. Aspect			
<p><input type="checkbox"/> Par rapport au dernier relevé, une modification est intervenue sur la surface, à savoir: (faire esquisse au verso si localisable)</p> <p>.....</p>			
<p><input type="checkbox"/> Les modifications ont une influence sur les buts poursuivis par la placette témoin, à savoir:</p> <p>.....</p>			
<p><input type="checkbox"/> La surface a été touchée par un événement naturel</p> <p>Événement: <u>non</u> Date _____</p> <p>Conséquences _____</p>			
<p><input type="checkbox"/> Les alentours proches de la surface ont été touchés par un événement naturel</p> <p>Événement: <u>non</u> Date _____</p> <p>Conséquences _____</p>			
3. Mesures de routine effectuées		4. Remarques, constatations particulières	
<p><input type="checkbox"/> prise de nouvelles photos (emplacement?) <input type="checkbox"/> nouv. marquage des emplacem. photos <input type="checkbox"/> nouveau marquage des limites <input type="checkbox"/> autres mesures de routine</p>		<p>.....</p>	
5. Notice pour le prochain relevé consécutif et remarques			
<p>Les photos 2009 et 2010 se trouvent en fiché séparé.</p> <p>Depuis le relevé 2009, pas de changement significatif</p> <p>Une légère intervention pourrait être bénéfique sur la placette (enlèv. de quelques gros bois déperissants, secs et gros penchés)</p> <p>.....</p>			
Lieu, date:		Personne compétente:	
Sonvilier, le 20 mai 2010		Pierre-Yves Vuilleumier	

NaiS / Form. 6 / Canton de Berne		Relevés consécutifs concept placettes témoins - canton BE	
Commune / lieu:	Sonceboz (Ouest)	Relevé consécutif No	2
Placette témoin No:	BE52 (3)	Date dernier relevé consécutif.:	13.04.2010
Personne compétente:	Markus Angehrn et Pierre-Yves Vuilleumier	Date relevé consécutif actuel:	09.06.2011

1. Situation initiale

Un changement important peut-il être constaté sur la placette témoin depuis le dernier relevé? oui (nouveau relevé avec Form. 2 --> voir au verso)
non (relevé consécutif traditionnel avec Form. 6)

2. Aspect

Par rapport au dernier relevé, une modification est intervenue sur la surface, à savoir:
(faire esquisse au verso si localisable)

.....
.....
.....
.....

Les modifications ont une influence sur les buts poursuivis par la placette témoin, à savoir:

.....
.....
.....
.....

La surface a été touchée par un événement naturel
Événement: non Date _____
Conséquences _____

.....
.....
.....
.....

Les alentours proches de la surface ont été touchés par un événement naturel
Événement: non Date _____
Conséquences _____

.....
.....
.....
.....

3. Mesures de routine effectuées

prise de nouvelles photos (emplacement?) prise de photos aux mêmes endroits
 nouv. marquage des emplacem. photos _____
 nouveau marquage des limites _____
 autres mesures de routine _____

.....
.....
.....
.....

4. Remarques, constatations particulières

5. Notice pour le prochain relevé consécutif et remarques

Les photos 2009, 2010 et 2011 se trouvent en fichié séparé.

Depuis le relevé 2009, pas de changement significatif

Quelques impacts de cailloux dans le secteur de la photo 4 à une hauteur de 80 cm

Peu de problème de dépérissement

Troène de 50 cm à 1 m de haut dans la moitié EST de la placette dans le secteur des photos F3 et F4

Lieu, date: Sonvilier, le 15 juin 2012 Personne compétente: Pierre-Yves Vuilleumier

NaiS / Form. 6 / Canton de Berne		Relevés consécutifs concept placettes témoins - canton BE	
Commune / lieu:	Sonceboz (Ouest)	Relevé consécutif No	3
Placette témoin No:	BE52 (3)	Date dernier relevé consécutif.:	09.06.2011
Personne compétente:	Markus Angehrn et Pierre-Yves Vuilleumier	Date relevé consécutif actuel:	07.04.2015
1. Situation initiale			
Un changement important peut-il être constaté sur la placette témoin depuis le dernier relevé?		oui <input checked="" type="checkbox"/>	(nouveau relevé avec Form. 2 --> voir au verso)
		non <input type="checkbox"/>	(relevé consécutif traditionnel avec Form. 6)
2. Aspect			
<input type="checkbox"/> Par rapport au dernier relevé, une modification est intervenue sur la surface, à savoir: (faire esquisse au verso si localisable)			
La surface reste la même <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>			
<input type="checkbox"/> Les modifications ont une influence sur les buts poursuivis par la placette témoin, à savoir:			
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>			
<input type="checkbox"/> La surface a été touchée par un événement naturel Événement: non Date _____ Conséquences _____ <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>			
<input type="checkbox"/> Les alentours proches de la surface ont été touchés par un événement naturel Événement: non Date _____ Conséquences _____ <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>			
3. Mesures de routine effectuées		4. Remarques, constatations particulières	
<input checked="" type="checkbox"/> prise de nouvelles photos (emplacement?) <input type="checkbox"/> nouv. marquage des emplacem. photos <input type="checkbox"/> nouveau marquage des limites <input checked="" type="checkbox"/> autres mesures de routine photos toujours 6 emplacements avec la différence entre avant et après le coupe <input checked="" type="checkbox"/> 2ème inventaire intégrale le 7.5.2015 dès 16 cm DHP Suite à la coupe de bois FPO de l'automne 2013		prise de photos aux mêmes endroits <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	
5. Notice pour le prochain relevé consécutif et remarques			
Les photos 2009, 2010 et 2011 et 2015 se trouvent en fichié séparé. <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>			
Une grosse partie du bois est resté en travers, une petite partie sorti de la forêt, notamment le long de la route cantonale. <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>			
Contrôler les suites de la coupe de bois, la stabilité du peuplement, l'état sanitaire, le rajeunissement, l'herbe su sol <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>			
et la décomposition du bois. <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>			
La coupe de bois a été faite avec un protecteur sur les voies et la route cantonale partiellement fermée. Forestier M.Angehrn			
Lieu, date:		Personne compétente:	
Sonvilier, le 9 mars 2016		Pierre-Yves Vuilleumier	
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>			

4R: Chronologie des évènements sur la placette témoin 3 A		état au: 10 mars 2016
Date	Texte	Placette témoin 3, ban de Sonceboz
18.08.2009	Premier inventaire de la parcelle. Le pourtour de la parcelle est délimité par des traits de couleur rouges (peinture en bidon). Tous les arbres qui ont de la couleur rouge sont répertoriés. Ont participé à ce travail, les forestiers-bûcherons	
13.04.2010	1er contrôle annuel de la parcelle. L'avantage est que ce contrôle s'est déroulé en l'absence des feuilles aux arbres, ce qui permet d'avoir une meilleure vue de l'aplomb et de l'état des tiges. La remarque à faire est que le rajeunissement est presque inexistant. Pour les reste, dans cette forêt non exploité à faible croissance, la nature fait pas mal les choses. Toutefois, une petite intervention sera bienvenue avec pour objectif d'essayer d'installer du rajeunissement sur le faut plat de la parcelle, d'enlever quelques gros bois déperissants, secs, fortement penchés et pourris. Après l'intervention, il serait intéressant d'installer une placette gibier clôturée sur le faut plat.	Premier contrôle annuel de la parcelle. L'avantage est que ce contrôle s'est déroulé en l'absence des feuilles aux arbres, ce qui permet d'avoir une
09.06.2011	2ème contrôle annuel de la placette. Peu de changement. Quelques impacts de cailloux dans le secteur de la photo 4. Secteur des F3 et F4 moitié EST de la parcelle, il y a du troène de 50 à 100 cm de hauteur.	
en 2012	Pas de passage sur la placette	
en 2013	Pas de passage sur la placette. Une coupe de bois y est faite	Livré le dossier à Swiss Nais.
07.04.2015	2ème inventaire des arbres dès 16 cm DHP. Suite à la coupe FPO 2013.	
10.03.2016	Mise à jour des dossiers par pyv	

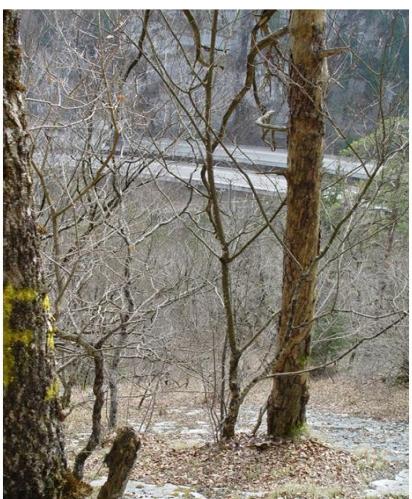
Sonceboz, plac. témoin FPO BE52 ouest Date de la photo : 14.04.2010 Emplacement photo : no 1 Direction de la photo et objectif: g et mm Avant la coupe de bois Coord. : 580.838 / 226.740	Sonceboz, plac. témoin FPO BE52 ouest Date de la photo : 7.4.2015 Emplacement photo : no 1 Direction de la photo et objectif: contre le bas Après la coupe de bois 2013 (1ère coupe recensée)
---	--



Sonceboz, plac. témoin FPO BE52 ouest Date de la photo : 18.08.2009 Emplacement photo : no 2 Direction de la photo et objectif: OUEST g et mm Avant la coupe de bois Coord. : 580.835 / 226.700	Sonceboz, plac. témoin FPO BE52 ouest Date de la photo : 7.4.2015 Emplacement photo : no 2 Direction de la photo et objectif: OUEST g et mm Après la coupe de bois 2013 (1ère coupe recensée)
---	--



Sonceboz, plac. témoin FPO BE52 ouest Date de la photo : 14.04.2010 Emplacement photo : no 3 Direction de la photo et objectif: contre le bas Avant la coupe de bois Coord. : 580.810 / 226.669	Sonceboz, plac. témoin FPO BE52 ouest Date de la photo : 7.4.2015 Emplacement photo : no 3 Direction de la photo et objectif: contre le bas Après la coupe de bois 2013 (1ère coupe recensée)
---	--



Soncboz, plac. témoin FPO BE52 ouest Date de la photo : 18.08.2009
Emplacement photo : no 4 Direction de la photo et objectif : g et mm
Avant la coupe de bois
Coord. : 580.803 / 226.611



Soncboz, plac. témoin FPO BE52 ouest Date de la photo : 7.4.2015
Emplacement photo : no 4 Direction de la photo et objectif : Contre bas g et mm
Après la coupe de bois 2013 (1ère coupe recensée)



Soncboz, plac. témoin FPO BE52 ouest Date de la photo : 14.04.2010
Emplacement photo : no 5 Direction de la photo et objectif : g et mm
Avant la coupe de bois
Coord. : 580.765 / 226.564



Soncboz, plac. témoin FPO BE52 ouest Date de la photo : 7.4.2015
Emplacement photo : no 5 Direction de la photo et objectif : haut g et mm
Après la coupe de bois 2013 (1ère coupe recensée)



Inventaire des volumes en sylves.

Commune: Sonceboz (Ouest)

Altitude moyenne: 720 m

Feuille: 1 recto

Lieu : Côte de Chaux

Surface: 1.04 ha 200.2 m³/ha

Remarques: 1er inventaire de la parcelle le 18.08.2009

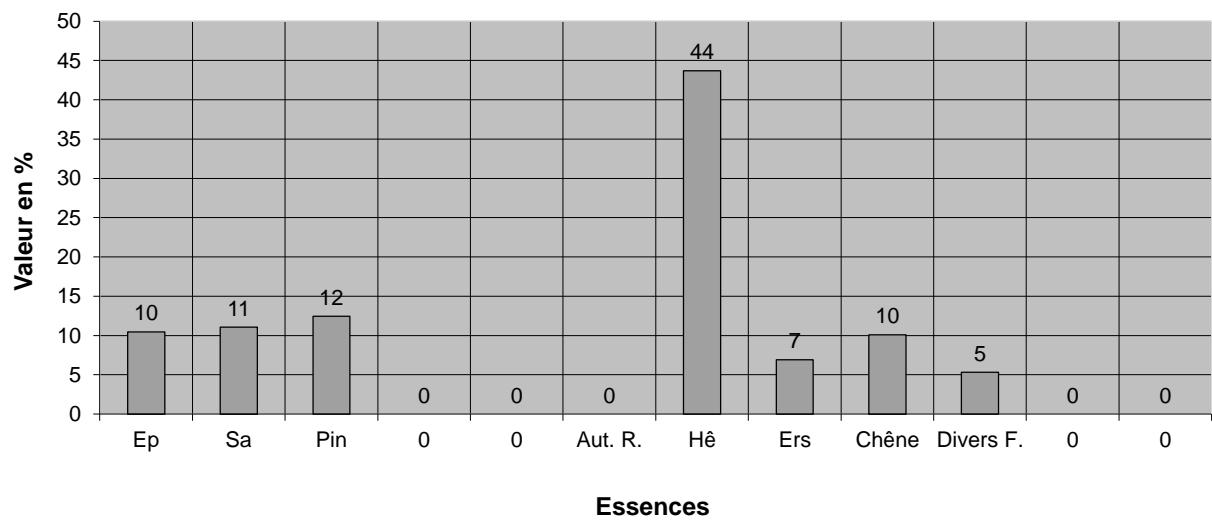
Date du relevé: 18.08.2009

Placette no: BE52 (3)

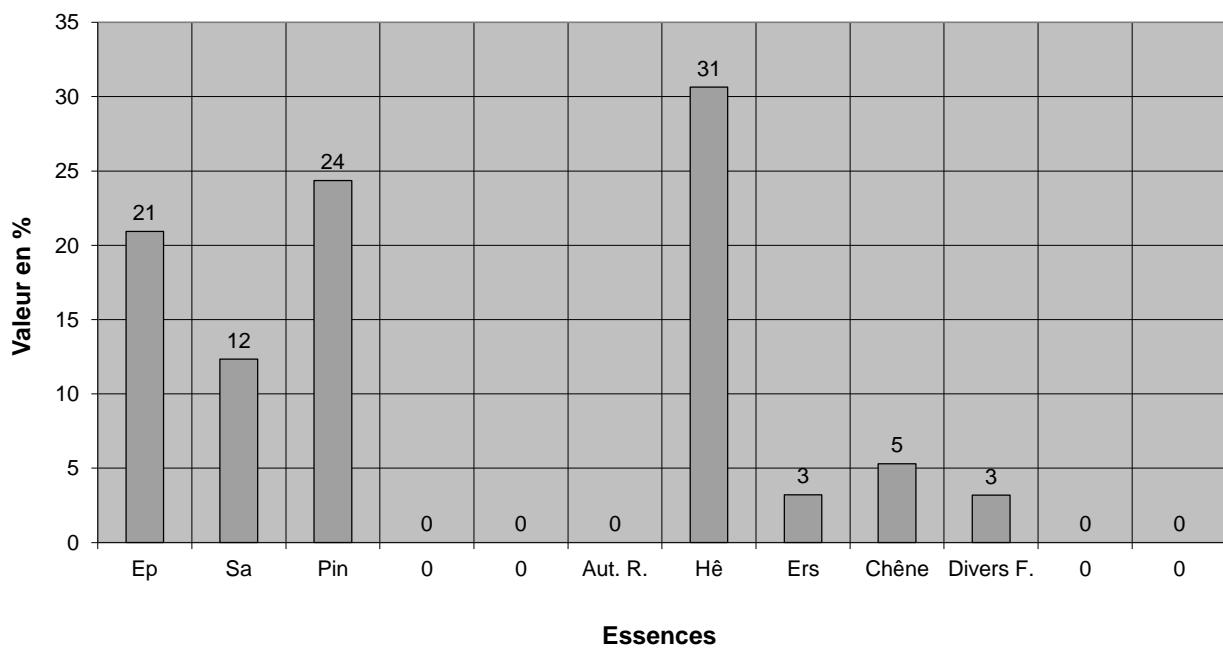
Tarif VD faible

DHP	Résineux piéces					Résineux en sylves					
	Ep	Sa	Pin		Aut. R.	Ep	Sa	Pin		Aut. R.	DHP
16	3	8	1			0	1	0			16
18	4	5	1			1	1	0			18
20	9	9				2	2				20
22	2	4	2			1	1	1			22
24	1	4	5			0	1	2			24
26	4	4	3			1	1	1			26
28	2	1	4			1	0	2			28
30	4	5	6			2	3	3			30
32	3	6	8			2	4	5			32
34	3	4	5			2	3	4			34
36	1	1	9			1	1	8			36
38	2	1	6			2	1	6			38
40		1	4					1	5		40
42	2		1			3		1			42
44	3	1	2			4	1	3			44
46	3		2			5		3			46
48	1		2			2		4			48
50	2	1	1			4	2	2			50
52	2					4					52
54		1	1				2	2			54
56	1					3					56
58											58
60											60
62											62
64											64
66											66
68											68
70											70
72											72
74	1					5					74
76											76
78											78
80											80
Pces > 26 cm	34	26	54			> 26 cm	40	20	48		Sylves
Pces < 24 cm	19	30	9			< 26 cm	4	6	2		Sylves
Total pces	53	56	63			Total m3	44	26	51		Sylves
Total pces				172		Total			120		0.698
% des tiges	10	11	12			% des sylves	21	12	24		

Placette FFPP no 3 (Jb) Sonceboz ouest
Pourcentage des pièces sur la placette le 18.09.2009



Placette FFPP no 3 (Jb) Sonceboz ouest
Pourcentage des sylves sur la placette le 18.08.2009



Inventaire des volumes en sylves.Commune: **Soncboz (Ouest)**Altitude moyenne: **720 m**Feuille: **1** recto

Lieu : Côte de Chaux

Surface: **1.04 ha**128.0 m³/ha

283 pces/ha

Date du relevé: **07.04.2015**Placette no: **BE52 (3)**

Remarques:

2ème inventaire de la placette suite à la coupe 2013 (1er inventaire de la parcelle le 18.08.2009)

Tarif VD faible

Comparaison entre l'inventaire initial du 18.08.2009 et cet inventaire du 07.04.2015 après la coupe, enlèvement : 72 m³/ha (-36%)

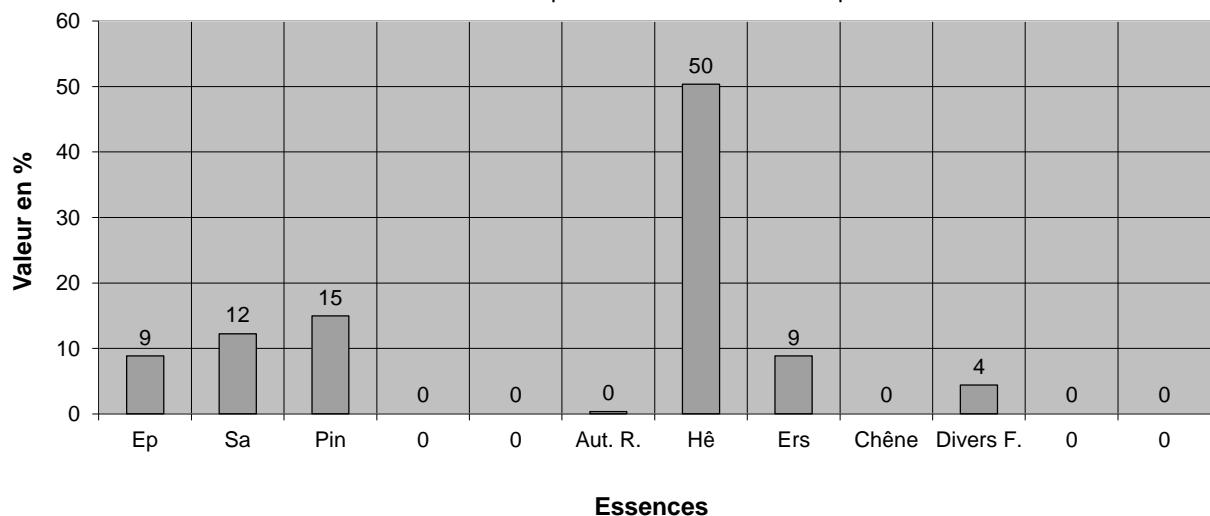
204 pces/ha (-41%)

DHP	Résineux pièces				Résineux en sylves				
	Ep	Sa	Pin	Aut. R.	Ep	Sa	Pin	Aut. R.	DHP
16	2	4	1	1	0	0	0	0	16
18	2	2			0	0			18
20		5	1		1	0			20
22	2	6	1		1	2	0		22
24	2	1	2		1	0	1		24
26	2	2	4		1	1	1		26
28	1	2	4		0	1	2		28
30	4	3	4		2	2	2		30
32	2	2	4		1	1	3		32
34	2	2	4		2	2	3		34
36		2	9		2	8			36
38		1	3		1	3			38
40	1		3		1		3		40
42		2	1		3	1			42
44			1			1			44
46	1		1		2		2		46
48	1		1		2		2		48
50	2				4				50
52		1				2			52
54									54
56		1				3			56
58									58
60	2				6				60
62									62
64									64
66									66
68									68
70									70
72									72
74									74
76									76
78									78
80									80
Pces > 26 cm	18	18	39		> 26 cm	20	16	31	
Pces < 24 cm	8	18	5	1	< 26 cm	2	4	1	0
Total pces	26	36	44	1	Total m ³	22	19	32	0
Total pces			107		Total			74	
% des tiges	9	12	15	0	% des sylves	16	15	24	0

DHP	Pièces de feuillus				Feuillus en sylves				DHP
	Hê	Ers	Chêne	Divers F.	Hê	Ers	Chêne	Divers F.	
16	31	10	6		3	1	1		16
18	17	4	3		3	1	0		18
20	21	5			4	1			20
22	16	2	1		4	1	0		22
24	10	2	1		3	1	0		24
26	20		1		7		0		26
28	6				3				28
30	7	1			4	1			30
32	4				3				32
34	4	1	1		3	1	1		34
36	4				3				36
38	1				1				38
40	2				2				40
42		1				1			42
44	3				4				44
46	1				2				46
48	1				2				48
50									50
52									52
54									54
56									56
58									58
60									60
62									62
64									64
66									66
68									68
70									70
72									72
74									74
76									76
78									78
80									80
Pces > 26 cm	53	3	2		> 26 cm	34	3	1	
Pces < 24 cm	95	23	11		< 26 cm	17	4	2	
Total pces	148	26	13		Total	50	6	3	
Total pces			187					59	
Pces			294		R + F			133	
% des tiges	50	9	4		% des sylves	38	5	2	

Placette FFPP no 3 (Jb) Sonceboz ouest
Pourcentage des pièces sur la placette le 07.04.2015

2ème inventaire. Cet inventaire fait suite à la coupe de bois 2013. Les chênes ont été comptabilisés avec les autres feuillus



Placette FFPP no 3 (Jb) Sonceboz ouest
Pourcentage des sylves sur la placette le 07.04.2015

2ème inventaire. Cet inventaire fait suite à la coupe de bois 2013. Les chênes ont été comptabilisés avec les autres feuillus

